

**DOSSIER
D'INSCRIPTION**

NOM : _____

Prénom : _____

Section : _____

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVE

17 rue du Maréchal Joffre - BP 836

64008 PAU Cedex

☎ : 05 59 27 34 03

www.iecpau.fr ☒ : info.contact@afsapau.com

Fiche administrative

NOM : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Tél. (1) : _____ Tél. (2) : _____

E.mail : _____

Section :

Année : 1° 2° 3°

BTS MUC

BTS AGTL

BTS NOTARIAL

DCG

Année : 1° 2° 3° 4° 5°

DECP MA

DECP GEST

DEES MA

DEES MA Option Sport

DEES GEST

DEES ARH

DEES COM

DEES ENT

MASTER MSE

Langue vivante : Anglais

Espagnol

| Responsable de l'étudiant | |
|---|---|
| Statut Etudiant | Statut Salarié (Contrat Pro) |
| Etudiant responsable unique <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non | Actuellement en recherche d'une entreprise d'accueil <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| Si non, préciser : | Si non, préciser : |
| NOM : _____ | Raison sociale : _____ |
| Prénom : _____ | Tuteur : _____ |
| Adresse : _____ | Adresse : _____ |
| _____ | _____ |
| Tél. 1 : _____ | Tél. 1 : _____ |
| Tél. 2 : _____ | Tél. 2 : _____ |
| E mail : _____ | Fax : _____ |
| | E mail : _____ |

Dossier de règlement

ATTENTION : Cette partie ne concerne que les personnes sous statut étudiant
(Les étudiants en contrat de professionnalisation ne supportent pas leurs frais de formation)

1. DROITS D'INSCRIPTION (non remboursables)

- Droits d'inscription B.T.S. _____ 485,00 €
- Droits d'inscription Bachelor (toutes sections) _____ 395,00 €
- Droits d'inscription Licence (D.C.G. toutes sections) _____ 485,00 €
- Droits d'inscription Master Européen (M1 ou M2) _____ 395,00 €

LE REGLEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT JOINT A VOTRE DOSSIER AFIN DE LE VALIDER ET SONT NON REMBOURSABLES

2. FRAIS DE SCOLARITE (cocher la formation choisie)

BAC +2 - L1/L2 - 120 ECTS :

- BTS Management des Unités Commerciales _____ 1 985,00 €/an
- BTS Animation et Gestion Touristiques Locales _____ 2 225,00 €/an
- BTS Notariat _____ 2 225,00 €/an
- D.E.C.P. (Prépas DEES toutes spécialités) _____ 1 290,00 €/an

BAC +3 - L3 - 180 ECTS :

- D.C.G. _____ 1 560,00 €/an
- D.E.E.S. (Toutes spécialités) _____ 1 290,00 €/an

BAC +5 - M1/M2 - 300 ECTS :

- European MASTER _____ 1 580,00 €/an

MODALITES DE REGLEMENT :

Merci d'indiquer votre choix concernant le règlement des frais de scolarité

- Au comptant par chèque payable au plus tard 30 jours après l'entrée en formation
(remise de 5% pour paiement au comptant)
- Au trimestre par chèques _____ au début de chaque période (septembre, décembre et mars)
 prélèvements
- En 10 mensualités par prélèvements bancaires au 05 de chaque mois (de septembre à juin).

Signature du responsable financier de l'étudiant

Précédée de la mention "lu et approuvé"

Fait à _____, le _____

Dans le cas où vous choisiriez le règlement par prélèvement bancaire automatique nous vous remercions de bien vouloir remplir l'autorisation de prélèvement jointe et de nous la retourner accompagnée d'un RIB.

Pièces à fournir

Dossiers toutes spécialités

- Le règlement des droits d'inscription (à l'ordre de IEC / AFSA)
- L'autorisation de prélèvement dûment remplie et signée, accompagnée d'un RIB
- Bulletins scolaires des 2 dernières années
- Photocopies des diplômes ou relevés de notes d'examen
- 2 photos d'identités
- 4 enveloppes timbrées au tarif en vigueur libellées à vos nom et adresse
- photocopie de la pièce d'identité

+ pour les étudiants en 2nde année de BTS

- 5 timbres postaux autocollants
- Photocopies des attestations de stages de 1^{ère} année
- Attestation de recensement ou JAPD
- Photocopie du relevé de notes de la session précédentes (redoublant à l'examen)
- Photocopie du contrat de professionnalisation (étudiant en alternance)

Informations générales (extrait)

Assiduité

Les lettres d'excuse pour motif personnel ne sont pas considérées comme justificatifs d'absence sauf conditions particulières (dérogations accordées au cas par cas par le Directeur).

Cependant, au cours de l'année scolaire, il peut être toléré 2 absences pour motif personnel. Au-delà, il sera appliqué des sanctions.

Ponctualité

Tout étudiant doit justifier son retard auprès du secrétariat qui pourra délivrer un billet de retard.

Tout retard supérieur à 10 mn est considéré comme absence.

A partir du 3^e retard dans l'année scolaire, il sera appliqué des sanctions.

Travail et comportement

L'insuffisance constatée de travail, les infractions aux règles élémentaires de discipline ainsi que tout comportement altérant le climat de l'école ou l'ambiance de travail seront soumis à la décision du Conseil des Professeurs qui prendra les sanctions appropriées.

Echelle des sanctions

Avertissement oral et travail supplémentaire le vendredi après-midi.

Avertissement écrit.

Avertissement aggravé de mise à pied.

Exclusion.

Actions en entreprise

Les actions terrain doivent impérativement avoir lieu en dehors des heures de cours et de contrôle. Une action terrain ou un stage ne constitue pas une absence justifiée (sauf conditions particulières évoquées dans le paragraphe « Assiduité »).

Vie quotidienne

Une tenue vestimentaire correcte et un comportement propice à l'atmosphère de travail sont exigés.

Les excès et la négligence sont incompatibles avec l'image d'une école ambitieuse.

Pour l'agrément de tous et la propreté des locaux, il est demandé de ne pas s'alimenter en dehors des espaces prévus à cet effet.

Par obligation préfectorale, il est strictement interdit de fumer dans l'ensemble des locaux de l'école.